

ARRETE du MAIRE

ADMGEN/2026/107

Club de pétanque Le 22/09, le 27 /09, le 04/10, le 18/10, STATIONNEMENT INTERDIT parking AVEL SPORT, De 07:00 ► 21:00.

Le Maire de la commune de PLOUGASTEL-DAOULAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8eme partie-Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel.

CONSIDÉRANT QUE l'association Club des Pétanqueurs de Plougastel-Daoulas va organiser des compétitions officielles de pétanque sur le site d'AVEL SPORT,

CONSIDÉRANT QUE cette manifestation va entraîner des perturbations de circulation et de stationnement,

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Article 1 : Les parkings de l'AVEL SPORT seront réservés, aux organisateurs de la compétition de pétanque, les jours suivants :

Mardi 22 septembre 2026, (travée du milieu).

Dimanche 27 septembre 2026, (les 3 travées).

Dimanche 04 octobre 2026, (les 3 travées).

Dimanche 18 octobre 2026, (les 3 travées).

Le parking du bas de l'AVEL SPORT doit être ouvert à la circulation avec accès au stationnement PMR.

Article 2 : STATIONNEMENT INTERDIT :

L'affichage de l'arrêté dans son ensemble est à la charge de l'association et de ses organisateurs. Les documents devront être afficher à la vue et bien visible de tous et sur l'ensemble des accès au site en observant le délai de prévenance de 7 jours.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours, de police ou de lutte contre l'incendie.

Article 5 : Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Plougastel-Daoulas, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Nationale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE **par le Maire**

Transmis à la Préfecture le *18 septembre 2026*

Publié le *18 septembre 2026*

Notifié le *18 septembre 2026*

Fait à PLOUGASTEL-DAOULAS,

Le 17 septembre 2026

Dominique CAP

Maire